

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de Hiva Oa Séance du 28 août 2024

DÉLIBÉRATION Nº 41/2024

Approuvant le principe de l'opération « Acquisition de véhicules de transport du personnel communal », les dossiers techniques correspondants et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers auprès de la DDC

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 19 | 14 | 16 |

PRÉSENTS

FREBAULT Joelle
MENDIOLA Aroma
CLARK Elvina
FREBAULT Feiautini Helene
TEIKIOTIU Olive
TOUATEKINA Haiihapaiatehaoe
SCALLAMERA Jean Yves
LE BRONNEC Yann
TETUAVEROA Elisabeth
BONNO Jean – Pierre
VAATETE Monique
POEVAI Rogatien
BREMOND Odette a rejoint la séance
à 15H18

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

KAYSER Ornella, Tepua a donné procuration à BONNO Charles LE BRONNEC Alanda a donné procuration à FREBAULT Joëlle

ABSENT(S)

TEHAAMOANA Etienne MOKE Diane TEHAAMOANA Domingo

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE BRONNEC Yann

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:

Le 29 08 2024

Et publication ou notification

Du

Le Maire, (signature et cachet) L'an deux mille vingt-quatre, le 28 août, le Conseil Municipal de la Commune de HIVA-OA, convoqué le 23 août 2024 (affichage le 23 août 2024) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblée à 15 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT.

Exposé des motifs:

Le Maire rappelle que les équipes des services techniques, à l'exception du service Déchets et du service Eau, doivent se déplacer régulièrement pour remplir leurs missions et actuellement utilisent deux Land Rover de plus de 20 ans, des véhicules vétustes nécessitant une maintenance intensive et des pièces détachées parfois difficiles à trouver, entrainant des immobilisations fréquentes et impactant l'efficacité du service. En réponse, l'objectif de l'opération est d'acquérir deux nouveaux véhicules 4x4 double-cabine pour faciliter le transport du personnel et des petits matériels. Face à cette situation, le Maire et le conseil municipal ont décidé d'acquérir deux nouveaux véhicules 4x4 double-cabine pour le transport du personnel et le déplacement de petits matériels. Une demande de financement sera faite auprès de la DDC pour cette acquisition. Le Maire invite tous les membres à approuver cette délibération;

VU Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article ;

VU le dossier technique;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Par 16 voix pour dont 2 procurations, 0 abstention et 0 voix contre

Article 1: APPROUVE le principe de l'opération « Acquisition de véhicules de transport du personnel communal » et le dossier technique pour un montant total de 11 100 000 Fcfp (TTC),

Article 2 : DEFINIT le plan de financement de l'opération qui est arrêté comme suit, sous réserve de la signature des conventions correspondantes :

Coût Total Acquisition de deux véhicules : 11 100 000 Fcfp

Financement DDC (40 % du montant TTC): 4 440 000 Fcp

Fonds propres COMMUNE (60 % du montant TTC): 6 660 000 Fcp

Article 3 : AUTORISE le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des services du PAYS au titre du dispositif DDC au titre de l'année 2024, et à signer tout acte contractuel avec ces derniers ou tout autre organisme, pour la mise en place du financement de cette opération.

Article 4 : AUTORISE le Maire à signer le ou les marchés et avenants éventuels nécessaires à la réalisation de cette opération.

FREBAULT Joëlle

Article 5 : DIT que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 6 : DIT que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Le Maire, Joëlle FREBAULT